

Table des matières

1.	Généralités sur la phase départementale.....	1
2.	Règles du jeu.....	1
3.	Licences.....	1
4.	Phase départementale : rencontre en INDIVIDUEL.....	2
4.1.	Déroulement de la rencontre.....	2
4.2.	Qualification des équipes pour la phase départementale par équipe.....	2
5.	Phase départementale : rencontre par EQUIPE.....	2
5.1.	Constitution des équipes.....	2
5.2.	Déroulement de la rencontre.....	3
5.3.	Qualification des équipes à la phase académique.....	3
5.4.	Pénalités.....	3
6.	Calendrier.....	4
7.	Contact.....	4

Le championnat scolaire d'Ile-et-Vilaine est organisé par le Comité d'Ile-et-Vilaine des échecs, ci-après désigné par *CDE35*.

Le championnat scolaire se déroule sur deux niveaux (écoles, collèges) et en trois phases :

1. Phase départementale : qualificative pour la finale académique.
2. Phase académique : par équipe, qualificative pour la finale nationale.
3. Phase nationale : par équipe, décernant le titre de champion de France.

Règlement en ligne sur le site de la FFE : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?cat=17>

1. Généralités sur la phase départementale

La **phase départementale** se déroule sur 1 ou plusieurs rencontres d'une demi-journée de l'un des types suivants :

- **En individuel** : un tournoi d'une demi-journée en individuel, éventuellement sur plusieurs dates et plusieurs lieux de jeu. **En l'absence de rencontre par équipes, ce tournoi est qualificatif pour la phase académique.**
- **Par équipes** : un tournoi d'une demi-journée par équipe de 8 joueurs (dont au moins 2 filles et 2 garçons), élèves du même établissement scolaire. Ce tournoi est qualificatif pour la phase académique.

Pour une même catégorie, les 2 types de rencontres ci-dessus peuvent aussi être organisés en même temps. Dans ce cas, un joueur ne pourra participer qu'à l'une ou l'autre et seule la rencontre par équipes sera qualificative pour la phase académique.

Seuls les élèves des écoles et collèges d'Ille-et-Vilaine peuvent participer à la phase départementale. Il n'y a pas de limitation du nombre d'élèves ou du nombre d'équipes par établissement. Les participants doivent être obligatoirement licenciés au sein d'un club affilié à la Fédération Française des Échecs au plus tard au début de la première ronde. La licence B de la FFE suffit.

L'inscription aux tournois est gratuite.

Les dates, lieux de jeu et modalités d'inscription sont précisés sur le site du CDE35 : <https://cde35.cdechecs35.fr>

2. Règles du jeu

Pour tous les tournois, l'annexe A4 sur le jeu rapide s'applique.

En cas de cadence au KO, les Directives III s'appliquent.

Un retard de plus de 15 min **après l'heure prévue pour le lancement de la partie** entraîne la perte par forfait avec gain à l'adversaire.

Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE au 1^{er} janvier 2018.

3. Licences

Pour toutes les rencontres, la licence A ou B de la FFE est exigée.

Les joueurs non licenciés peuvent prendre une licence B sur place, moyennant 3 € et en fournissant **un questionnaire de santé visé par un des tuteurs légaux** (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14888>)

4. Phase départementale : rencontre en INDIVIDUEL

L'inscription d'un élève doit se faire une semaine au plus tard avant la date de la compétition, sur le site du CDE35.

Un élève peut s'inscrire de lui-même mais cette inscription peut aussi être prise par un parent ou un encadrant de l'école.

Plusieurs lieux de jeux pourront être proposés pour limiter les déplacements.

4.1. Déroulement de la rencontre

La cadence de jeu est unique sur un lieu de jeu. Elle est soit de 15 min KO, soit de 12 min + 3 s/c. L'organisateur choisit la cadence adoptée sur son lieu de jeu avant le lancement de la ronde 1.

Les appariements sont réalisés au système suisse intégral en 4 ou 5 rondes.

Le classement est individuel. Les départages adoptés sont dans l'ordre : le Buchholz (somme des points des adversaires rencontrés), le nombre de parties gagnées, le plus jeune.

Pour les écoles, la rencontre peut être scindée en plusieurs tournois selon l'âge.

Tous les collégiens jouent dans le même tournoi, quel que soit leur âge.

Pour chaque site d'accueil, un classement par établissement est établi en totalisant les points des 8 premiers joueurs comportant au moins 2 filles et 2 garçons.

4.2. Qualification pour la phase académique

Au cas où cette rencontre est qualificative pour la phase académique et se déroule sur plusieurs lieux de jeu, le CDE35 répartit les places qualificatives au prorata de la participation sur chaque lieu.

Le classement établi comme en 4.1. permet de désigner les établissements lauréats.

5. Phase départementale : rencontre par EQUIPE

Cette rencontre se joue sur 2 niveaux : écoles et collèges.

Il est demandé aux correspondants des établissements qualifiés :

- **D'inscrire les équipes une semaine au plus tard avant la date de la compétition.**
3 équipes maxi par établissement sur le site du CDE35. Les joueurs doivent être ordonnés selon les règles décrites en 5.1. (voir exemple en annexe).
- De fournir un **certificat de scolarité** de tous les joueurs. Une liste des joueurs avec tampon de l'établissement et signature du directeur suffit.

5.1. Constitution des équipes

Les joueurs de cette 2^e rencontre par équipes ne sont pas obligatoirement ceux qui ont participé à la rencontre en individuel, mais ils sont tous élèves d'un même établissement qualifié.

L'équipe est constituée de 8 joueurs plus 2 suppléants éventuels. L'équipe doit comporter au moins 2 filles et 2 garçons.

L'accompagnateur de l'équipe doit fournir une liste ordonnée de ses joueurs. Les joueurs, y compris les suppléants, sont consignés en une liste unique de 8 à 10 noms dont l'ordre ne sera plus modifié durant toute la rencontre. Cet ordre peut être modifié jusqu'à la fin du pointage.

L'ordre des joueurs de cette liste doit respecter les règles en vigueur pour la phase académique :

- Si le joueur a déjà un classement élo (lent ou rapide), le elo à prendre en compte est le rapide, à défaut le lent.
- Les joueurs classés Fide sont placés en début de liste en respectant la règle des 100 points.
- Viennent ensuite les joueurs classés National en respectant la règle des 100 points.
- Les non classés sont placés en fin de liste dans l'ordre que l'on veut, leur elo estimé est ramené à 799.

Des exemples sont donnés en annexe du règlement fédéral.

En cas de non-respect de ces dispositions, des pénalités pourront être appliquées (cf.5.4.).

5.2. Déroulement de la rencontre

Intégration des suppléants

A chaque ronde, l'accompagnateur de l'équipe peut décider d'intégrer un ou deux suppléants en faisant sortir un ou deux des huit premiers joueurs de la liste : un échiquier laissé vacant est comblé par le joueur qui le suit immédiatement dans la liste initiale. Les suppléants jouent donc, lorsqu'ils sont intégrés, sur le dernier ou l'avant-dernier échiquier. 2 filles et 2 garçons au minimum doivent être sélectionnées à chaque ronde.

Nombre de rondes et cadence

4 ou 5 rondes. La cadence de jeu est unique : 15 min chacun au KO (ou cadence Fischer équivalente).

Appariements et départages

Les équipes sont classées en fonction de la moyenne des classements rapides de tous les joueurs figurant sur la feuille de composition. Les joueurs non classés reçoivent le classement **799** à cette fin.

Le système Suisse ou toutes rondes sera choisi en fonction du nombre d'équipes. La formule sera annoncée par l'arbitre avant la 1^{re} ronde.

Le classement final est établi en fonction du nombre de points de match de chaque équipe (voir règlement fédéral).

En cas d'égalité de points de match entre plusieurs équipes en tête, le titre de champion d'Ille-et-Vilaine est décerné ainsi :

- Les résultats des confrontations directes entre les équipes arrivées en tête si ces résultats suffisent à désigner un champion sans ambiguïté.
- Dans les autres cas, on prendra successivement les départages suivants :
 1. En système suisse : Buchholz (somme des points des équipes rencontrés).
En toutes rondes : le différentiel (différence entre les victoires et les défaites)
 2. Équipe la plus jeune

Ces départages permettent également de déterminer les équipes qualifiées (cf. 5.3.).

Toutes les autres équipes à égalité sont déclarées ex-æquo.

5.3. Qualification des équipes à la phase académique

À l'issue de cette rencontre, les titres de champions départementaux École / Collège sont décernés. En 2020, les 5 premières équipes écoles et les 3 premières équipes collèges sont automatiquement qualifiées pour la finale académique (ces nombres sont fixés par la Ligue de Bretagne et mentionnés dans le règlement du championnat académique).

D'autres équipes pourront être repêchées en fonction du nombre de places disponibles pour la finale académique. Elles en seront informées dans les meilleurs délais. Ce repêchage se fera en suivant le classement des équipes à la fin de la phase départementale par équipes, en privilégiant la diversité des établissements. Pour être repêchable, une équipe doit avoir obtenu au moins la moitié des points en phase départementale.

5.4. Pénalités

Non-respect de la mixité :

Une équipe d'école ou collège avec moins de 2 filles ou 2 garçons à chaque ronde ne pourra pas être qualifiée pour la phase académique. Dans certains cas de force majeure l'équipe pourra cependant être repêchée.

Une équipe d'école ou collège avec une seule fille ou un seul garçon est considérée forfait sur le 8^e échiquier (perte de la partie par forfait et gain pour l'adversaire) avec une pénalité de -1 sur le score total de l'équipe sans que celui-ci puisse être négatif.

Non-respect de l'ordre établi des échiquiers lors des remplacements :

Perte par forfait pour tous les joueurs mal placés et gain pour l'adversaire.

Équipe incomplète :

Forfait sur les échiquiers vides et suivants.

6. Calendrier

Lieux, calendrier, horaires des rencontres sont visibles sur le site du CDE35

7. Contact

Directeur du championnat : [Erwan Le Caïnec](#)

Règlement validé par la commission technique de la Ligue de Bretagne le
Règlement validé par la commission technique du CDE35 le